Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 029-212903009-20260605-D202638-DE

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**
**LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ**

Département du FINISTÈRE
Commune de LE TRÉVOUX
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à 19 heures et 15 minutes, le Conseil Municipal de la Commune légalement convoqué le 22 mai 2026, s'est assemblé, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence d'Elina VANDENBROUCKE, Maire.
Nombre de conseillers : 19
**Présents** : 18 : Karoline CORRE, Vanessa DORVAL, Chantal GUENNEC, Daniel HANOCQ, Yannick HERLEDAN, Aurore LANGLAIS, David LE BOUR, Audrey LE CALVÉ, Jonathan LE GOFF, Sylvie LIJOUR, Stéphane MARION, Marie-Laure PENN, Jérémy PERRON, Pauline SALAÜN, Roland TANGUY, Florent THOUMELIN, Stéphane VALETTE et Elina VANDENBROUCKE.
**Excusée** : 1 : Isabelle FRAVAL qui a donné procuration à Yannick HERLEDAN.
**Secrétaire de séance** : Chantal GUENNEC.

## DÉLIBÉRATION 2026/38
## TARIFS DE LA CANTINE SCOLAIRE ET DE LA GARDERIE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2026/2027

La Maire propose à l'assemblée de maintenir les tarifs de la cantine scolaire et ceux de la garderie municipale, pour l'année scolaire 2026/2027 et de reconduire le dispositif de la tarification sociale de la restauration scolaire. Il est également soumis au vote de l'assemblée la mise en place d'un forfait lorsque la famille, dans le cadre d'un plan d'accueil individualisé, pour l'enfant présentant un régime alimentaire particulier, a fait le choix de lui fournir un repas de substitution.
La facturation de ces prestations interviendra à chaque période des vacances scolaires.
Considérant l'avis des membres de la commission « Ressources » réunie le 5 juin 2026,
Entendu cet exposé,
Après avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**
**A l'unanimité des membres présents ou représentés**
**Par 19 voix Pour**

**DÉCIDE** le maintien, pour l'année scolaire 2026/2027, les tarifs de cantine et garderie périscolaires,
**DÉCIDE** d'appliquer un forfait pour l'apport d'un repas de substitution par la famille,

| CANTINE | TARIFS |
|---|---|
| Tranche 1 - Quotient familial de 0 à 600 | 0.80 € |
| Tranche 2 - Quotient familial de 601 à 1000 | 1.00 € |
| Tranche 3 - Quotient familial à partir de 1001 | 2.65 € |
| A partir du 3ème enfant – QF supérieur à 1001 | 1.70 € |
| Forfait apport du repas de substitution par la famille | 0.80 € |
| Enseignants et adultes | 5.50 € |

| GARDERIE | TARIFS |
|---|---|
| Matin | 1.00 € |
| Inscription hors portail garderie du matin | 2.00 € |
| Soir | 1.35 € |
| Inscription hors portail garderie du soir | 2.70 € |
| ¼ d'heure supplémentaire pour dépassement d'horaire*<br>* *Tout ¼ d'heure commencé est dû* | 5.50 € |

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait à LE TREVOUX, le 5 juin 2026

La Maire,
Elina VANDENBROUCKE

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture, le 08/06/2026
De la publication le 08/06/2026